



Problème fin de contrat de professionnalisation

Par **bibi64**, le **18/09/2008** à **11:10**

Bonjour,

Je vous expose ma situation; j'ai 20 ans je viens de finir un contrat de professionnalisation de 2 ans pour faire mon BTS que j'ai obtenu. Mon problème est que mon patron ne m'a toujours pas fourni mon salaire de août ni les papiers assedic sachant que mon contrat s'arrête le 20 août. Je suis donc bloqué dans mes démarches et je n'ai plus aucun revenu. Est-ce le droit de poursuivre mon employeur devant le conseil des prud'hommes? si oui, qu'est-ce que j'obtiendrai en faisant cette démarche?
merci de vos réponses.

s'il vous plaît donnez-moi une réponse